



Règlement jeu concours / Souriez, vous compostez ! SDD 2020

1. ORGANISATEUR

Le Pôle Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes Cœur du Var, représenté par M. Yannick SIMON, Président et Maire de Cabasse, et de son vice-Président à l'Environnement, M. Jean-Pierre ROUX, Quartier Précoumin- route de Toulon 83340 LE LUC organise, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable (SDD) un jeu concours sur le principe de selfie. Le jeu concours se déroulera du 20 au 26 septembre 2020.

2. OBJECTIFS DU JEU CONCOURS

Ce jeu concours est organisé afin de promouvoir les actes de compostage partagé ou individuel sur le territoire Cœur du Var.

Le message à transmettre est le suivant : je pratique le compostage car c'est bon pour la Terre et pour ma poubelle d'ordures ménagères.

3. PARTICIPANTS ET CONDITIONS D'ACCES

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne physique résidant sur le territoire Cœur du Var. Les responsables légaux de mineurs souhaitant participer au jeu concours restent les seuls responsables de la participation et assument l'intégralité de l'envoi du selfie.

Les participants devront avoir un accès internet, une adresse mail et/ou un compte Facebook, un smartphone et/ou un ordinateur.

Un seul selfie est autorisé par personne. Un foyer, composé de plusieurs personnes, peut donc envoyer autant de selfies que de personnes différentes.

Le selfie devra obligatoirement être fait devant un composteur (individuel ou partagé).

La photo devra mettre en scène l'administré appliquant le geste de tri de valorisation des biodéchets ou mettre en avant l'état d'avancement de la matière.

4. COMMUNICATION

Le concours est annoncé sur le site internet de la collectivité (Communauté de Communes Cœur du Var), sur la page Facebook de la collectivité, sur la page Facebook letriacoeur, sur le site www.letriacoeur.fr.

Le concours une fois annoncé, sera partagé aux abonnés Facebook de la collectivité.

L'annonce du concours sera communiquée aussi par un agent de prévention de la collectivité lors d'actions porte à porte.

5. MODALITES D'INSCRIPTIONS

Pour participer, l'administré devra se prendre en selfie, à l'aide de son smartphone, ou appareil photo, en pleine pratique de compostage (partagé ou individuel), sur le territoire Cœur du Var.

Un commentaire accompagnant la prise de vue est envisageable et reste facultatif.

Une carte interactive des points de compostage partagé sur le territoire est consultable sur le site www.letriacoeur.fr.

Le participant devra ensuite envoyer sa photo (avec ou sans commentaire) au format PNG ou JPEG à l'adresse mail suivante : info-dechets@coeurduvar.com ou sur le Facebook le tri à cœur.

Une fois envoyée, le participant recevra ce présent règlement et validera sa participation au jeu concours en renvoyant le formulaire de participation ou seront mentionnés son nom, prénom, adresse postale, adresse mail, le lieu précis où a été pris le selfie, un commentaire (facultatif)

Une fois ces informations reçues, le selfie sera mis en ligne sur le compte Facebook de la collectivité.

6. DESIGNATION DES GAGNANTS

Pendant toute la durée du concours, les internautes voteront pour leur selfie préféré, en ajoutant un « j'aime ».

Les administrés jugeront (évalués au nombre de j'aime) des 3 selfies gagnants.

Les 3 meilleurs selfies d'administrés se verront attribuer :

1er prix : un poulailler ou un composteur

2ème prix : un brass'compost pour l'entretien de votre composteur

3ème prix : un kit de communication.

La remise des prix aura lieu à la Communauté de Communes Cœur du Var ou au Pôle Préservation de l'Environnement à l'issue de la Semaine du Développement Durable (courant du mois d'octobre 2020).

7. LIMITATION DE RESPONSABILITE ET PROTECTION DES DONNEES

Le participant s'engage à proposer une participation qui respecte les conditions d'utilisation de Facebook, disponibles à l'adresse suivante : <https://fr-fr.facebook.com/terms>.

La plateforme Facebook ne gère ni ne parraine le jeu concours. Les informations transmises par le participant sont transmises uniquement à la collectivité organisatrice.

Les données personnelles communiquées seront conservées uniquement pendant la durée du jeu concours et dans un délai maximum de 6 mois à l'issue de la remise des lots.

8. FRAIS DE PARTICIPATION

Ce jeu concours est entièrement gratuit et aucun échange, troc ou autre commerce ne sont autorisés.

La seule vocation de ce jeu concours étant de promouvoir les bonnes pratiques du compostage sur le territoire.

9. VALIDATION DE VOTRE PARTICIPATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En participant à ce concours vous autorisez le Pôle Préservation de l'Environnement de la Communauté de Communes Cœur du var à exploiter, en partie ou en totalité, sur différents supports, et ce à des fins de communication, d'information et de sensibilisation au tri et au compostage, les photos recueillies.

En cas de violation des règles contenues dans le présent règlement ou pour toute autres raisons raisonnables, la collectivité organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation et d'interdire l'accès du participant à ce concours.

10. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement régi par le droit français.